

Les coûts cachés du désengagement de l'Etat

La loi prévoit des missions, obligatoires pour l'État, d'appui aux collectivités locales : dans le domaine de l'ingénierie publique au travers de l'ATESAT (Assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarités et d'aménagement des territoires) ou de l'ADS (Application du Droit des Sols) en matière d'urbanisme.

Le retrait de l'État, initié par le précédent gouvernement, et les suppressions d'effectifs accumulées ces dernières années dans ses services ont rendu l'accomplissement de ces missions de plus en plus incertain.

Actuellement, nous bénéficions de l'ADS pour l'instruction des permis de construire et de l'ATESAT pour l'assistance à la gestion de la voirie (arrêté de voirie, d'alignement, conseil en sécurité routière, ...), à l'élaboration du programme de travaux de voirie, et face à des situations d'urgence (éboulements de la route des buis, sécurisation de la route des ciseaux).

L'ADS est gratuite et le coût de l'ATESAT est fonction du nombre d'habitants, c'est 250 €/an pour notre commune. Ce système convenait parfaitement aux communes rurales, tant financièrement que techniquement.

Certes, le gouvernement actuel a décidé le maintien de l'ATESAT mais en réduit largement les missions. Déjà la fin de l'instruction des permis de construire par les services de l'état est annoncé pour 2015. La poursuite de la dégradation de ces services réduira la capacité des élus locaux, en particulier ruraux, à agir pour le développement de leur territoire.

Alors, quelles options pour les communes rurales ?

- Créer un service équivalent au niveau communauté de communes mais sur quel financement ?
- Solliciter l'association départementale ASADAC (agence savoyarde d'aménagement, de développement et d'aide aux collectivités) qui devra alors développer ces nouvelles missions. Notre cotisation en 2013 est de 222 €. Quid de son évolution si cette voie est retenue ?

- Recourir à l'expertise privée. A condition que le cabinet privé existe à proximité et qu'il soit apte à traiter des dossiers dont le volume et l'envergure lui permettent d'assurer sa viabilité économique. Solution certainement la plus coûteuse et la moins solidaire. Dans tous les cas, il s'agit bien d'un transfert déguisé de charges vers les collectivités locales ou leurs outils intercommunaux sans mécanisme financier de compensation. En période de maîtrise des dépenses publiques, l'approche a de quoi surprendre.

En effet, imposer la création de solutions à l'échelon des intercommunalités ou agences revient à démultiplier le coût de la gestion par la création d'entités administratives et le recrutement de compétences.

Le maintien d'une approche départementale assurerait à ce titre, à la fois un principe d'égalité de traitement et de mise à disposition de compétences techniques équivalentes en plus d'une gestion plus économe de ces actions. C'est d'abord cette évidence que l'association des maires ruraux a rappelée à nos parlementaires.

Brigitte BIENASSIS

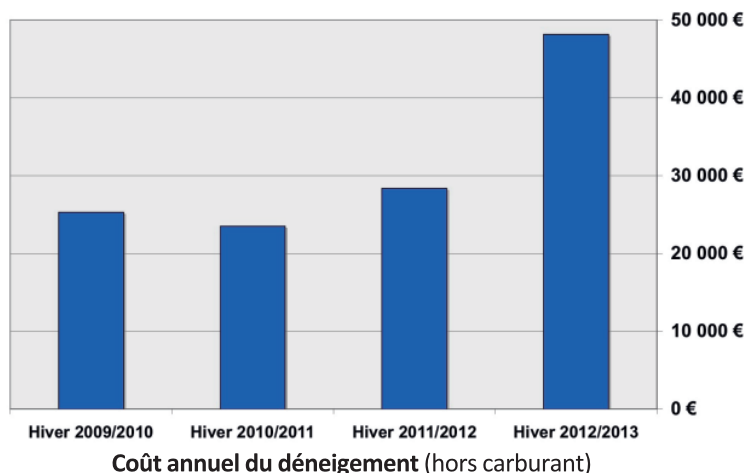
Déneigement : la saison 2012/2013 a atteint des sommets !

Dans les clefs de la Tour de mars 2013, nous faisons état de l'enneigement exceptionnel de l'hiver 2012/2013.

Au-delà du constat en hauteur de neige, cette saison a des répercussions inattendues sur le budget communal.

Avec 48 150 € TTC⁽¹⁾, les dépenses sont en augmentation de 70% par rapport à l'hiver 2011/2012 et représentent plus du double de l'hiver 2010/2011. C'est 10% des dépenses de fonctionnement du budget communal.

Ces dépenses comprennent le contrat de déneigement du secteur sous-traité (Fracette, Courrier, St Même, Lotissement le Cozon, places du bourg), les heures des agents, le petit équipement (chaînes à neige, lame), les produits de traitement (pouzzolane, sel), les intérêts de l'emprunt du chasse-neige. Elles n'incluent pas les dépenses de carburant des véhicules de déneigement.



(1) Les communes ne récupèrent pas la TVA sur leurs dépenses de fonctionnement

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Voici venu le temps des conseils de hameaux d'automne

Nous vous donnons rendez-vous les 5, 19 et 26 octobre prochains pour les 12^{ème} conseils de hameaux.

Au programme : informations sur les travaux et projets communaux et la vie des hameaux et un zoom sur la biodiversité et les questions environnementales qui concernent votre territoire. Ce sera l'occasion d'aborder les réglementations concernant la préservation de la nature sur la commune (Réserve

Nationale, milieux humides remarquables, pelouses sèches...), les actions de la commune (limitation du salage, protection d'orchidées, éparage raisonné ...) et enfin comment les habitants sont acteurs de la protection de leur patrimoine naturel au travers de leurs pratiques quotidiennes (jardin, tri, déplacement, ...). Venez participer à ces moments conviviaux et lieux d'échange.

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), dernière ligne droite

Ce schéma définit les choix du territoire à 20 ans, autour des cinq grands défis suivants :

ARMATURE : renforcer l'équilibre du territoire. Choix d'une stratégie territoriale prenant en compte la diversité des bassins de vie et les fonctions assurées par chaque commune. St-Pierre d'Entremont est défini comme pôle montagnard de l'Avant-Pays savoyard.

HABITAT : réduire la consommation foncière de 50% par rapport aux 10 dernières années pour préserver les espaces agricoles et naturels. S'engager pour la création de logements à loyers modérés.

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE, AGRICULTURE : des murs porteurs. Le SCOT affirme le caractère rural du territoire par le respect des terres agricoles en optimisant l'espace occupé par l'habitat.

VOCATION ECONOMIQUE : maîtrise du foncier économique, diversité des activités. Le SCOT encadre le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales qui structurent le territoire, pour concilier développement industriel, agricole, résidentiel et touristique.

TRANSPORT : développer des alternatives à la voiture. Le SCOT doit permettre de renforcer les interactions entre les bourgs par le développement de modes de déplacements alternatifs.

Quels changements pour les habitants ?

Le SCOT préserve le cadre de vie en encadrant la consommation foncière destinée à la construction. Il construit un équilibre entre la croissance et le développement des villages.

Quels changements pour la commune ?

La commune doit mettre en compatibilité son plan local d'urbanisme avec le SCOT sur chaque thème. Concrètement, le PLU ne doit pas être contraire aux orientations ou principes fondamentaux du projet et doit contribuer, même partiellement, à sa réalisation. Pour notre commune, cela concerne notamment la consommation moyenne du foncier sur les 20 prochaines années et la création de logements sociaux.

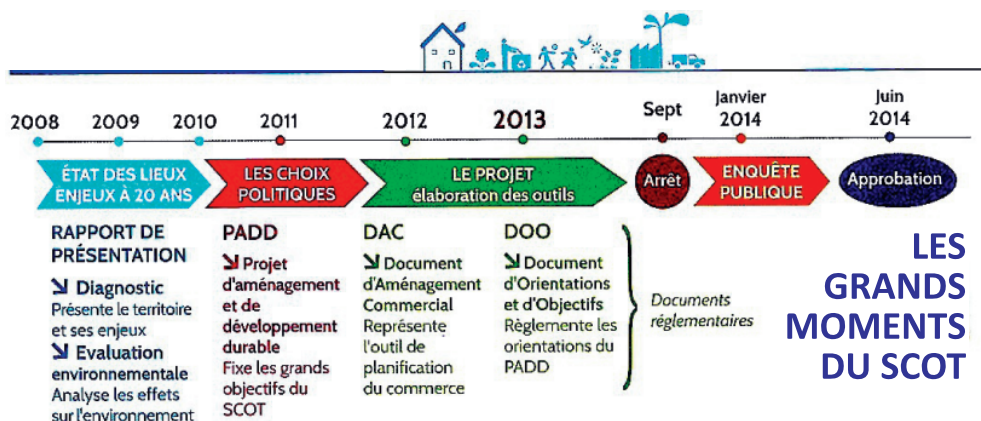
Où en est la démarche ?

Le projet sera présenté au comité syndical du SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard) pour validation. Puis les communes et intercommunalités seront consultées pour avis. Une enquête publique sera organisée début 2014. Puis interviendra la validation définitive et le SCOT deviendra un document d'urbanisme applicable.

Le SMAPS organise une **réunion publique le 20 septembre à 20h** pour présenter les orientations du projet et les choix opérés.

Le SCOT et la future Communauté de communes

La création de la communauté de communes Cœur de Chartreuse entraînera l'arrivée de 4 nouvelles communes dans le périmètre de ce SCOT. Cela nécessitera d'engager une révision du SCOT dès 2014.



Pelouses sèches à la Fracette : un espace exceptionnel de biodiversité

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie a proposé à notre commune de participer à l'inventaire et à la protection de nos "pelouses sèches". Ce type de pelouses se développe particulièrement sur des sols drainants, orientés au sud. Elles présentent un tapis végétal clairsemé et peu élevé. Elles accueillent cependant une grande diversité d'espèces spécifiques qui sont adaptées à ce milieu : ophrys abeille, serpollet, lézards verts, hibou petit duc ... L'abandon

de la fauche ou du paturage, l'implantation de vignes par exemple, et bien sûr l'urbanisation sont les principaux facteurs de leur dégradation ou disparition. Sur notre commune, elles sont principalement situées aux alentours du hameau de La Fracette. Les propriétaires ont été conviés à une première réunion d'information le 20 septembre. Ce sujet sera certainement évoqué au cours des conseils de hameaux d'octobre sur la biodiversité.

Les clefs de la tour n°22 - Sept 2013

LES PROJETS

GROUPE SCOLAIRE - AVANCEMENT



Groupe scolaire - façade SUD

Les travaux principaux, peinture, pose des verrières, électricité en sont aux finitions. L'équipe pédagogique a participé aux choix des couleurs qui animent maintenant les différents espaces. Les revêtements de sol devraient être posés en deuxième quinzaine de septembre. Les travaux de terrassement et pose des équipements de la cour et des parkings sont lancés. La réception du bâtiment est programmée pour le 21 octobre. Le déménagement est prévu pendant les vacances scolaires de la Toussaint pour assurer la rentrée le 4 novembre dans ces nouveaux locaux.

Réfection du Pont Nuât : encore un peu de patience !

(St Pierre d'Entremont Isère est maître d'ouvrage délégué pour la co-maîtrise d'ouvrage avec St Pierre d'Entremont Savoie)

La réfection de ce pont est nécessaire pour raison de sécurité (*voir Les Clefs de la Tour n°15 de décembre 2011*). Les travaux prévus ont pour objectif la réhabilitation de cet ouvrage afin de permettre le passage de véhicules d'une charge à l'essieu maximum de 7,5 tonnes, en toute sécurité. Le choix de l'entreprise de travaux est en cours suite à la réception des offres.

Les travaux pourraient commencer au plus tôt courant octobre. Ils nécessiteront la fermeture du pont pour une durée maximale de deux mois.

Description des travaux : reprise de la maçonnerie des tympans amont et aval et de la voûte, décapage de la partie supérieure, réalisation de son étanchéité et dallage en béton armé, réaligement des accès et évacuation des eaux pluviales.

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

La loi du 11 février 2011, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit la mise en accessibilité des espaces publics. La volonté est de faire respecter la continuité de la chaîne de déplacement afin de permettre aux personnes handicapées et à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services à leur disposition avec la meilleure autonomie. L'objectif est la mise en accessibilité pour l'ensemble des personnes handicapées et à mobilité réduite (personne avec poussette, personne âgée, personne handicapée temporairement, etc) car la prise en compte des usagers vulnérables doit permettre d'améliorer la qualité d'usage pour tous.

Le PAVE devra

- Faire un état des lieux des cheminements et du fonctionnement du bâti ou de la voirie.
- Mettre en évidence les zones accessibles et non accessibles, avec les problèmes à résoudre
- Établir des propositions techniques et une enveloppe financière pour chaque problème détecté
- Établir une planification des travaux à engager

Le Conseil municipal a décidé d'élaborer ce plan et de constituer un comité de pilotage pour accompagner cette opération. Ce comité sera composé de représentants d'associations (école, commerçants, tourisme, sport ...), de personnes handicapées ou à mobilité réduite et de membres du conseil municipal.

La Direction Départementale des Territoires assiste la commune⁽¹⁾ dans cette démarche : rédaction du cahier des charges (en cours), consultation des bureaux d'études (fin 2013), choix du bureau d'étude et élaboration du PAVE (2014).

Cette étape est un préalable indispensable au projet d'aménagement de la traversée du bourg.

(1) Dans le cadre des missions ATESAT, Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.



Plan de circulation des véhicules motorisés sur les chemins ruraux : ça roule !

La réunion publique sur ce thème a eu lieu le 14 juin dernier. Quelques participants se sont portés volontaires pour intégrer le comité de pilotage qui préparera ce plan (exploitant forestier, agriculteur, riverain ou pratiquant de loisir motorisé). La première réunion de ce comité aura lieu le 11 octobre. Il travaillera à partir de l'inventaire des voies de

liaison entre les villages, l'inventaire des patrimoines et des usages. Il proposera les voies à laisser ouvertes ou à fermer à la circulation des véhicules de loisir motorisés, en argumentant ses choix. Pour mémoire, les éventuelles interdictions de circuler sur certaines voies ne concerneront ni les propriétaires ni les exploitants des parcelles riveraines.

Citoyenneté et environnement

Plantes et animaux sauvages... attention fragile

Même en automne, la nature nous ravie encore par ses multiples couleurs et senteurs de fleurs sauvages. En randonnée, autour de chez vous, certaines plantes sont protégées car elles sont soit menacées par une activité (cueillette, piétinement, ...), soit leur milieu de vie se raréfie. Elles font alors l'objet de réglementations.

La liste des fleurs protégées :

- en France est décrite dans l'Arrêté interministériel du 20/01/1982 (<http://www.mnhn.fr/mnhn/cbnp/flore/textes/detail/nationale20janvier1982mod.htm>)

- en Rhône-Alpes est décrite dans l'Arrêté ministériel du 04/12/1990 (http://droitnature.free.fr/pdf/Arretes%20Ministeriels/Metropole/Protection%20Faune%20Flore/1990_1204_VegetauxRhôneAlpes.pdf)

- En Savoie, il n'existe pas d'arrêté de protection

- En Isère est décrite dans l'Arrêté n°2010-6151 du 22/10/2010 (http://www.isere.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AP_20100651_Protectionespecesprotegees_38_cle696df1.pdf).

Ainsi, la flore protégée sur notre territoire savoyard se compose des fleurs protégées au niveau national OU au niveau régional.

Enfin, lorsque vous randonnez dans un espace protégé, sachez qu'il

est soumis à une réglementation propre. C'est le cas de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse où seuls la vulnérable et le thé des Alpes peuvent être cueillis dans la limite d'une poignée (<http://www.parc-chartreuse.net/decouvrir-la-chartreuse/reserve-naturelle.html>) et ce, même

côté savoyard.

Dans tous les cas, pour les souvenirs, préférez l'appareil photo au bouquet de fleurs séchées et n'hésitez pas à contacter une association de protection de la nature en cas de doute.



Orchis à trois dents

Familles à énergie positive, engagées pour le climat !

Saurez-vous réduire d'au moins 8% vos consommations d'énergie ? Relevez le défi du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014 !

Le principe est simple

Montez votre équipe ou rejoignez en une, chacune accompagnée par un capitaine. Ensemble, faites le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique). Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser collectivement !

Pourquoi participer ?

- Pour passer des moments conviviaux, échanger et apprendre avec les autres participants !
- Pour économiser sur votre facture (12% d'économie en moyenne, soit 200€)
- Pour bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes qui n'ont rien à vous vendre !



- Pour agir concrètement et efficacement pour l'environnement.

Comment ça marche ?

- Inscrivez-vous auprès de l'ASDER, seul ou avec vos voisins, amis, collègues... tout le monde peut participer !

- Tout au long du défi, vous serez invités à des moments conviviaux. Vous bénéficierez d'outils spécifiques et de conseils et pourrez vous tester sur les économies d'eau et la mobilité.

Cette opération est animée par l'ASDER avec le soutien de l'ADEME, de la Région Rhône-Alpes et de collectivités locales partenaires.

Contact et Inscriptions avant le 30/11/2013

Espace Info-Energie ASDER - Maison des énergies - 124 rue du bon Vent à Chambéry - www.asder.asso.fr - faep@asder.asso.fr - Tél : 04 79 85 88 50

ETAT CIVIL



NAISSANCE

Lucie TARDY, fille de Justine Pichon et de Camille Tardy, est née le 30 août

DECES

Suzanne GREUILLET est décédée le 6 août 2013

Julien RIGAUD-MODELIN est décédé le 15 août 2013

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL : 17 septembre, 29 octobre, 26 novembre, 17 décembre 2013

CONSEILS DE HAMEAUX : 5 oct : St Même / Les Bandet

19 octobre : La Fracette / Les Claret

26 octobre : le bourg et lotissements

Horaires de la Mairie : **Accueil du public** lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - **Accueil téléphonique** du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org